

## Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 27 novembre 2023

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard – Mme LIROSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aïda pouvoir à Mr CORRADINI Louis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent -

**EXCUSES** : Mme OGIER Karelle – Mr IMBLOT Jean Paul – Mr BECT Gérard - Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin – Mr MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

☪ ☪ ☪ ☪

**Délibération 2023/291 : Administration générale : avenant n°1 à la convention bipartite d'application du pré-accord relatif à la couverture de l'Isère en très haut Débit (THD)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention bipartite d'application du pré-accord relatif à la couverture de l'Isère en Très haut débit tel que présenté et **VALIDE** les nouvelles modalités de versement des annuités restantes.

**Délibération 2023/292 : Administration générale : modification de la commission « aménagement du territoire / urbanisme »**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la modification suivante :

- Commission aménagement du territoire / urbanisme - Commune de Roussillon : remplacement de Monsieur BREYSSE par Monsieur ROUSVOAL et **VALIDE** la composition de la commission qui découle de cette modification.

**Délibération 2023/293 : Administration générale : création de postes – budget général**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les propositions de Madame la présidente ci-dessus exposées, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

**Délibération 2023/294 : Administration générale : création de postes – budget tourisme**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les propositions de Madame la présidente ci-dessus exposées, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

**Délibération 2023/295 : Administration générale : création de postes – budget eau**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les propositions de Madame la présidente ci-dessus exposées, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

**Délibération 2023/296 : Administration générale : création de postes – budget assainissement**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les propositions de Madame la présidente ci-dessus exposées, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

**Délibération 2023/297 : Administration générale : adhésion à l'association AFCDP**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'adhésion et le versement de la cotisation d'un montant de 450 € pour l'année 2024 à l'association AFCDP.

**Délibération 2023/298 : Cession du Domaine de la Colombière – Moissieu sur Dolon**

Les élus suivants n'ont pas participé ni aux débats ni au vote : Madame DEZARNAUD – Messieurs VIALLATTE, MANIN, LHERMET et VIAL.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents, **APPROUVE** la cession du Domaine de la Colombière à M. Philippe GIRARDON pour la somme de 800 000 € (huit cent mille euros) et **CHARGE** l'office notarial SCP DESCHAMP – KAIM VALENTIN de Beaurepaire de rédiger l'acte notarié afférent à ce dossier.

**Délibération 2023/299 : Finances : décision modificative n°1 – budget eau**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de modifier le budget eau comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
6811 – Dotations aux amortissements	180 000.00 €
<b>Total chapitre 042</b>	<b>180 000.00 €</b>
6618 – Virement à la section investissement	8 900.00 €
<b>Total chapitre 66</b>	<b>8 900.00 €</b>
022 Dépenses imprévues	56 294.86 €
<b>Total Chapitre 022 Dépenses imprévues</b>	<b>56 294.86 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>245 194.86 €</b>
Recettes de fonctionnement	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	245 194.86 €
<b>Total chapitre 002</b>	<b>245 194.86 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>245 194.86 €</b>

Dépenses d'investissement	
1687 – Autres dettes	90 000.00 €
<b>Total chapitre 16</b>	<b>90 000.00 €</b>
020 – Dépenses imprévues	139 735.26 €
<b>Total chapitre 020</b>	<b>139 735.26 €</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>229 735.26 €</b>
Recettes d'investissement	
001 – Excédent d'investissement reporté	49 735.26 €
<b>Total chapitre 001</b>	<b>49 735.26 €</b>
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	180 000.00 €
<b>Total chapitre 040</b>	<b>180 000.00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>229 735.26 €</b>

**Délibération 2023/300 : Finances : décision modificative n°2 – budget annexe zones économiques**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de modifier le budget annexe zones économiques comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
6015 Terrains à aménager	5 000.00
<b>Total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>	<b>5 000.00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 000.00</b>

Recettes de fonctionnement	Montant
74751 Participation GFP de rattachement	5 000.00
<b>Total chapitre 74 – Dotations et participations</b>	<b>5 000.00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>5 000.00</b>

**Délibération 2023/301 : Finances : admission en non-valeur – budget général**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** l'admission en non-valeur des titres de recettes détaillés dans la liste n°6386930332 jointe en annexe de la présente délibération pour un montant total de 1 238,21 €.

**Délibération 2023/302 : Finances : admission en non-valeur et créances éteintes – budget eau**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** l'admission en créances éteintes des titres de recettes détaillés dans la liste n° 5860580132 jointe en annexe de la présente délibération pour un montant total de 15 172.24 €.

**Délibération 2023/303 : Finances : admission en non-valeur et créances éteintes – budget assainissement**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** l'admission en non-valeur des titres de recettes détaillés dans la liste n° 5854580532 jointe en annexe de la présente délibération pour un montant total de 19 917.89 € et **DÉCIDE** l'admission en créances éteintes des titres de recettes détaillés dans la liste n° 5860570132 jointe en annexe de la présente délibération pour un montant total de 11 797.89 €.

**Délibération 2023/304 : Finances : admission en non-valeur et créances éteintes – budget redevance incitative**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** l'admission en non-valeur des titres de recettes détaillés dans la liste n° 6384530332 jointe en annexe de la présente délibération pour un montant total de 13 069.50 € et **DÉCIDE** l'admission en créances éteintes des titres de recettes détaillés dans la liste n° 5860970132 jointe en annexe de la présente délibération pour un montant total de 11 543.00 €.

**Délibération 2023/305 : Finances : fonds de concours – Communes de Chanas et Monsteroux-Milieu**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** d'attribuer :

- Un fonds de concours d'un montant de 100 000.00 € à la Commune de Chanas pour les travaux d'aménagement de la place France ;
- Un fonds de concours d'un montant de 27 000.00 € à la Commune de Monsteroux-Milieu pour les travaux de sécurisation et d'élargissement du chemin de la Varèze.

**FINANCE** la présente dépense par les crédits inscrits au compte 2041412 du budget général 2023.

**Délibération 2023/306 : Urbanisme : approbation de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Salaise-Sur-Sanne**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public,

**APPROUVE** la modification simplifiée n°3 du PLU de la Commune de Salaise-Sur-Sanne,  
**DEMANDE** à Madame la Présidente de rendre exécutoire cet acte, conformément à l'article L153-48 du code de l'urbanisme en :

- le transmettant à l'autorité administrative compétente de l'Etat,
- l'affichant au siège de l'EPCI pendant 1 mois (article R 153-21 du code de l'urbanisme),
- l'affichant en mairie de Salaise-Sur-Sanne pendant 1 mois (article R 153-21 du code de l'urbanisme),
- mentionnant cet affichage dans le journal « le Dauphiné Libéré » (article R 153-21 du code de l'urbanisme),
- le publiant au recueil des actes administratifs (article R 153-21 du code de l'urbanisme),

Conformément à l'article R.153-22 du code de l'urbanisme, la publication de la présente délibération avec le dossier tel qu'il est annexé sera également effectuée sur le portail national de l'urbanisme mentionné à l'article [L. 133-1](#) du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité susvisées ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

### **Délibération 2023/307 : Urbanisme : approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bougé-Chambalud**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public,

**APPROUVE** la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Bougé-Chambalud,

**DEMANDE** à Madame la Présidente de rendre exécutoire cet acte, conformément à l'article L153-48 du code de l'urbanisme en :

- le transmettant à l'autorité administrative compétente de l'Etat,
- l'affichant au siège de l'EPCI pendant 1 mois (article R 153-21 du code de l'urbanisme),
- l'affichant en mairie de Bougé-Chambalud pendant 1 mois (article R 153-21 du code de l'urbanisme),
- mentionnant cet affichage dans le journal « le Dauphiné Libéré » (article R 153-21 du code de l'urbanisme),
- le publiant au recueil des actes administratifs (article R 153-21 du code de l'urbanisme),

Conformément à l'article R.153-22 du code de l'urbanisme, la publication de la présente délibération avec le dossier tel qu'il est annexé sera également effectuée sur le portail national de l'urbanisme mentionné à l'article [L. 133-1](#) du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité susvisées ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

### **Délibération 2023/308 : Économie de proximité : augmentation de la cotisation Initiative Isère Vallée du Rhône**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'augmentation de la contribution financière de EBER d'un montant de 48 468,70 € établie désormais sur la base de 0,70 € par habitant.

### **Délibération 2023/309 : Culture : projet d'établissement du conservatoire 6/4**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le document cadre du projet d'établissement du conservatoire 6/4 tel que présenté et **DECIDE** de la poursuite de la mission du cabinet APORSS pour la 2<sup>nd</sup>e phase.

### **Délibération 2023/310 : Culture : convention d'aide cinématographique au cinéma le Grand Rex avec la SAS Roussillon Cinéma – garantie d'emprunt de 200 000 €**

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (4 abstentions), **DECIDE** d'apporter sa garantie à hauteur de 50% du prêt de 200 000 € contracté auprès de la Banque populaire par la SAS Roussillon Cinéma ayant les caractéristiques suivantes :

Travaux d'aménagement 35, rue du port Vieux 38550 Le Péage de Roussillon

Ligne du prêt : Prêt Equipement Standard

Montant : 200 000 €

Durée totale : 15 ans  
Périodicité des échéances : trimestrielle constante  
Taux fixe : 5,35%  
Remboursement anticipé : possible moyennant pénalités

**Délibération 2023/311 : Port de plaisance : convention provisoire de sous-traité relative au port des Roches de Condrieu (exploitation, gestion et entretien)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention provisoire de sous-traité telle que présentée en séance.

**Délibération 2023/312 : Eaux - Annulation partielle et remboursement de factures Eau et Assainissement émises sur exercice antérieur**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** l'annulation partielle ou totale des factures indiquées ci-dessous et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 1 923.62 € TTC en eau et 1 495.30 € TTC en assainissement et **FINANCE** les dépenses résultant de ces dégrèvements par les crédits inscrits au compte 673 du BP 2023 des budgets assainissement et eau.

**Délibération 2023/313 : Environnement : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 entre l'AGEDEN et la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 entre l'AGEDEN et EBER et **VALIDE** la subvention d'EBER CC au profit de l'AGEDEN à hauteur de 145 000 € prévue au budget pour l'année 2024.

**Délibération 2023/314 : Transport : avenant n°5 à la convention cadre Oûra**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra en Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que l'annexe n°9 mise à jour et **VALIDE** les dépenses résultant de la présente délibération par les crédits inscrits au compte 65732 du budget annexe transports.

**Délibération 2023/315 : Voirie : avenant à la convention de groupement de commande pour des travaux Chemin de la Varèze à Monsteroux Milieu**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande entre la Communauté de communes et la Commune de Monsteroux Milieu pour l'aménagement d'une voie verte et de stationnement sur l'axe 2 et sécurisation du chemin de la Varèze, Commune de Monsteroux-Milieu.

**Délibération 2023/316 : Voirie : convention de groupement de commande – Travaux place Morand à Péage de Roussillon**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la nouvelle convention de groupement de commande portant délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune du Péage de Roussillon et la Communauté de communes.

**Délibération 2023/317 : Sport : partenariat de soutien à Alpes Isère Tour – subvention complémentaire 2024-2026**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le versement d'une subvention supplémentaire d'un montant de 10 000 € par an pour 2024, 2025 et 2026 à Alpes Isère Tour.